

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 119 (2011)

Artikel: L'approvisionnement alimentaire d'une armée bernoise au XVe siècle : étude d'un compte de la trésorerie générale de Savoie (Morat, Janvier 1448)
Autor: Abbott, Fanny / Biolzi, Roberto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fanny Abbott et Roberto Biolzi

L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE D'UNE ARMÉE BERNOISE AU XV^e SIÈCLE : ÉTUDE D'UN COMPTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE SAVOIE (MORAT, JANVIER 1448)

Cette recherche se veut une participation à l'étude de la consommation alimentaire des gens de guerre à la fin du Moyen Âge. Pour ce faire, nous avons exploité un extrait du compte de Jean Maréchal, trésorier général de Savoie, qui compile les dépenses octroyées pour l'approvisionnement de l'armée bernoise, alliée du duché de Savoie lors de la guerre contre Fribourg au début de l'année 1448¹.

La comptabilité est la seule typologie de sources qui permet une étude de ce genre, étant donné qu'elle représente des mouvements d'argent réels et qu'elle indique, souvent avec beaucoup de précision, les quantités et les prix des denrées alimentaires achetées. Plusieurs historiens ont déjà proposé des recherches sur le ravitaillement en vivres des armées médiévales, en se basant essentiellement sur les comptes des receveurs princiers ou des châtelains. À partir de la comptabilité des officiers des garnisons anglaises en Écosse, Michael Prestwich a essayé d'estimer l'apport calorique du régime quotidien d'un soldat anglais à l'époque d'Édouard II². Pour la même époque, Isabelle Paquay a fait une étude qualitative et quantitative du régime alimentaire de l'entourage de Guillaume de Juliers, neveu du comte de Flandre, lors de la Bataille de Courtrai en 1302³. Pour le XV^e siècle, Claude Gaier a également utilisé plusieurs registres comptables afin d'étudier l'alimentation des troupes, principalement dans le duché de Limbourg⁴.

- 1 Archivio di Stato di Torino, Sezioni riunite, Camerale Savoia [désormais AST/SR], inventaire 16, N° 96, f. 318v-325v.
- 2 Michael Prestwich, « Victualling Estimates for the English Garrisons in Scotland during the Early Fourteenth Century », *The English Historical Review*, N° 82, 1967, pp. 536-543.
- 3 Isabelle Paquay, « Les dépenses en cuisine de la troupe de Guillaume de Juliers avant, pendant et après la Bataille des Éperons d'Or », *Publications du centre d'études burgundo-médiévales*, N° 47, 2007, pp. 241-260.
- 4 Claude Gaier, « L'approvisionnement et le régime alimentaire des troupes dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse vers 1400 », *Le Moyen Âge*, N° 74, 1968, pp. 551-575. Cf. aussi Philippe Contamine, *État et Société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris; La Haye: Mouton, 1972, pp. 646-654. Pour le XVI^e siècle, cf. Franck Viltart, « S'alimenter dans les armées de Charles Quint d'après les comptes des commissaires aux vivres de camps (1542-1543) », *Publications du centre d'études burgundo-médiévales*, N° 47, 2007, pp. 261-273.

Dans le compte analysé ici, nous trouvons trois éléments que les historiens précités n'ont pas toujours eus à disposition. Le document révèle les quantités de nourriture destinées à l'armée bernoise, et cela pour une période bien définie dans le temps (entre le 2 et le 18 janvier 1448) et dans l'espace (à Morat); nous connaissons les sommes dépensées par le trésorier général pour l'achat de ces denrées; et enfin, information rarement connue, le nombre exact de l'effectif militaire bernois, à savoir 400 cavaliers et 2500 fantassins⁵. Cette étude permettra donc d'avancer des hypothèses intéressantes, non seulement sur l'alimentation des soldats à la fin du Moyen Âge, mais également sur leur pouvoir d'achat lors d'un conflit armé. Avant d'entamer l'analyse du compte, il importe de présenter brièvement la source exploitée et le contexte dans lequel elle a été produite.

PRÉSENTATION DE LA SOURCE

La source étudiée est un extrait du registre de la trésorerie générale de Savoie conservé aux Archives d'État de Turin dont nous proposons une édition en annexe. La logistique du ravitaillement des Bernois a été assurée par Étienne de Cruseilles et Jean Champion, maître de l'hôtel du duc de Savoie⁶. Ces deux officiers étaient secondés par Othonin de Lavigny⁷, Jean Tissot et Pierre Maillefer, respectivement châtelain, bourgmestre et curé de Morat⁸. Un autre personnage mentionné à plusieurs reprises est le Vaudois Guillaume de Villarzel, écuyer de Louis de Savoie et conseiller de Berne à cette époque. Parlant français et allemand, ce dernier sert simultanément les deux États⁹. Rien d'étonnant alors qu'il se soit occupé de l'accueil des troupes bernoises du capitaine Urlie Dirlat à leur arrivée à Morat le 2 janvier 1448¹⁰.

À la fin du mois de janvier, Étienne de Cruseilles et Jean Champion se déplacent à Lausanne, où ils rendent toutes les pièces justificatives relatives à leurs dépenses au trésorier général. L'ensemble de cette comptabilité sera par la suite contrôlé par la Chambre des comptes de Chambéry, organisme administratif qui mettra au net ces comptes en 1453¹¹. C'est précisément ce dernier état de la documentation dont nous disposons pour cette étude.

⁵ Cf. l'item [1] de la source éditée en annexe.

⁶ Il est également ambassadeur du duc Louis, cf. Eva Pibiri, *En voyage pour Monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (XIV^e-XV^e siècles)*, Lausanne: MDR 4^e série, t. 11, 2011, pp. 74, 259, 609-610.

⁷ Guido Castelnuovo, *Ufficiali e gentiluomini: la società politica sabauda nel tardo Medioevo*, Milan: F. Angeli, 1994, p. 276.

⁸ Ces deux derniers personnages ont aussi fourni une partie du vin et de l'avoine achetés pour les Bernois, cf. [15], [19], [47], [49] et [50].

⁹ Eva Pibiri, «Le personnel diplomatique des ducs Amédée VIII et Louis de Savoie auprès des Bernois», in *Le diplomate en question*, Lausanne: Études de Lettres 286, 2010, pp. 61-80.

¹⁰ Jean Champion n'était pas encore arrivé à Morat, cf. [2].

Cet extrait comptable témoigne de la présence à Morat du maître de l'hôtel Jean Champion, qui contrôle et certifie toutes les dépenses¹². D'ailleurs, les rubriques qui structurent le document rappellent celles des comptes journaliers des hôtels princiers qui réfèrent aux différents services (*paneteria, botelleria, coquina et pallafreneria*). À la fin de l'extrait, nous trouvons le total des dépenses et la copie des quittances originales. Étant donné que ces dernières sont souvent la répétition des items du compte, nous ne les avons pas éditées en annexe.

LA GUERRE ENTRE LA SAVOIE ET FRIBOURG (1448)

Le conflit qui oppose le duché de Savoie à la ville de Fribourg a officiellement commencé le 17 décembre 1447, lorsque cette dernière déclare la guerre au duc Louis¹³, qui se trouve depuis le mois d'août à Turin, afin d'organiser l'armée qui aurait dû lui permettre de devenir seigneur de Milan suite au décès de son beau-frère Philippe Marie Visconti¹⁴. De ce fait, il a laissé à son père, Félix V, la gestion totale du conflit avec Fribourg. La guerre se termine en juillet 1448 par une victoire des Savoie et de leurs alliés Bernois, après environ sept mois de combats qui ont surtout accablé et ensanglanté les campagnes fribourgeoises.

Cette guerre, qui a eu des conséquences historiques importantes, a été l'objet d'études récentes¹⁵. Les causes de cet affrontement ont été multiples. L'historiographie traditionnelle a toujours mis en avant la détérioration des rapports, à partir des années 1440, entre la Savoie et les Habsbourg, seigneurs de Fribourg. À cela se seraient ajoutés le détressement de Jean de Grolée, chambellan de Félix V (1445), et le conflit entre Guillaume d'Avenches, vassal savoyard, et la ville de Fribourg (1446), événements qui auraient aggravé une situation politique déjà très tendue¹⁶.

11 (Note de la p. 284.) *Comissios receptores auditores et examinadores ad hoc per illustrissimum principem dominum nostrum Sabaudie ducem, (...) die quindecima marcii anno Domini millesimo IIIIc quinquagesimo tertio* (AST/SR, TGS, inv. 16, N° 96, f. 1r).

12 *Certum est quod ego Iohannes Championis supranominatus actestor suprascriptas libratas prout particulariter supra describuntur, ascendentes ad summam duorum millium septuaginta trium fl. quatuor gr. octo den. cum obolo et centum viginti sex fl. Ren. fuisse per dictum Stephanum Crussilliati, factas tam me presente quam de mei precepto, prout in illis est expressum teste signeto meo manuali et sigillo meo cereo, hic appositis in testimonium premissorum Io[hannes] Championis*, (AST/SR, TGS, inv. 16, N° 96, f. 322r-322v).

13 Meinrad Meyer, «Correspondance et documents relatifs à la guerre de Fribourg et de la Savoie en 1447 et 1448», *Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg*, N° 2, 1858, pp. 285-292.

14 Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia*, Rome; Bari: Laterza, 2002, pp. 98-103.

15 Roberto Biolzi, «Avec le fer et la flamme». *La guerre entre la Savoie et Fribourg (1447/1448)*, Lausanne: CLHM 49, 2009; Willy Schulze, «Freiburgs Krieg gegen Savoyen 1447/1448», *Freiburger Geschichtsblätter*, N° 79, 2002, pp. 7-55. Cf. également Albert Büchi, *Freiburgs Bruch mit Österreich sein Übergang an Savoyen und Anschluss an die Eidgenossenschaft*, Fribourg: Commissionsverl. der Universitätsbuchhandlung, 1897.

La période qui nous intéresse ici concerne quinze jours, du 2 au 18 janvier 1448, pendant lesquels plusieurs officiers savoyards se sont chargés du ravitaillement de l'armée bernoise cantonnée à Morat, seigneurie savoyarde¹⁷. Selon la chronique du notaire fribourgeois Jean Gruyère, les Fribourgeois, forts de 1600 hommes, ont attaqué Villarselle-Gibloux et Montagny juste avant Noël, entre le 20 et le 23 décembre 1447¹⁸. Toujours selon la chronique, la riposte berno-savoyarde date du 6 janvier 1448, deux jours après la déclaration de guerre de Berne, lorsque 10 000 hommes se sont avancés du côté d'Avenches. L'attaque aurait été repoussée par les Fribourgeois qui en auraient profité pour brûler un certain nombre de villages. L'exagération du chroniqueur à propos de l'effectif de la coalition ennemie est rendue évidente par la comptabilité savoyarde étant donné que le gros des troupes duciales arrive seulement à Payerne, Morat et Romont le 19 janvier¹⁹.

Le compte d'Étienne de Cruseilles précise que l'armée bernoise (400 cavaliers et 2500 fantassins) est en poste à Morat depuis le 2 janvier. Il est donc fort vraisemblable que l'attaque du 6 janvier ait été essentiellement soutenue par le contingent bernois qui a stationné à Morat entre le 2 et le 18 janvier. Le 19 janvier, la garnison de Morat voit l'arrivée de la compagnie de Gaspard de Varax, capitaine de la Bresse²⁰. L'armée bernoise se déplace alors dans les garnisons de Laupen, Grasbourg, Scharzenbourg et Guggisberg, au nord et à l'est de Fribourg, afin d'encercler complètement la ville. Après la diète de Bâle (du 4 au 18 février 1448), où les ligues suisses et les ambassadeurs du duc de Bourgogne et du roi de France ont essayé en vain de négocier la paix, les incursions dévastatrices des Savoyards et des Bernois ont mené à l'inévitable défaite fribourgeoise (paix de Morat, le 16 juillet 1448).

16 (Note de la p. 285.) Pour un résumé exhaustif des causes qui ont déclenché les hostilités entre les deux États, cf. Roberto Biolzi, «*Avec le fer et la flamme*»..., *op. cit.*, pp. 19-29, et Stefan Jäggi, «Eine savoysche Streitschrift gegen Freiburg aus dem Jahr 1448», *Freiburger Geschichtsblätter*, N° 68, 1991, pp. 87-137.

17 Josef Bucher, «Murten im Spätmittelalter. Die wirtschaftliche Tätigkeit und soziale Schichtung zwischen 1377 und 1475», *Freiburger Geschichtsblätter*, N° 59, 1974-1975, pp. 89-200.

18 Johannes Gruyère, «Narratio belli ducis Sabaudie et Bernensium contra Friburgenses 1447-1448», Nicolau Raedle (éd.), *Quellen zur Schweizer Geschichte*, N° 1, 1877, pp. 304-305. À propos de la chronique de Jean Gruyère, dont la première version latine a probablement été écrite entre 1448 et 1452, cf. Pascal Ladner, «Zwei deutsche Bearbeitungen des Berichts über den Savoyerkrieg von Hans Greierz», *Freiburger Geschichtsblätter*, N° 82, 2005, pp. 83-134.

19 Roberto Biolzi, «*Avec le fer et la flamme*»..., *op. cit.*, p. 45. Cf. également Roberto Biolzi, «La guerre entre la Savoie et Fribourg en 1448. La chronique fribourgeoise de Jean Gruyère et les sources comptables savoyardes», in Bernard Andenmatten, Panayota Badinou, Michel Fuchs, Jean-Claude Mühlethaler (dir.), *Texte, image, histoire: la question des sources. Actes du colloque de relève, 29-30 avril 2009*, Lausanne, Faculté des lettres, FDi (diffusion numérique par la revue en ligne *a contrario*, [<http://www.cairn.info/revue-a-contrario.htm>]).

20 Roberto Biolzi, «*Avec le fer et la flamme*»..., *op. cit.*, pp. 107-108.

LE RAVITAILLEMENT DE L'ARMÉE BERNOISE

Dans la partie qui suit, nous allons examiner dans le détail chaque dépense des différentes rubriques. Nous pourrions ainsi évaluer le coût des denrées pour les hommes et les chevaux ainsi que définir le régime alimentaire supposé des soldats bernois à Morat.

LA PANETERIE

Sous la rubrique de la paneterie, quatre dépenses sont relatives à l'achat de pain. Aucune précision n'est donnée quant au type de pain, mais il est probable qu'il soit à base de froment²¹. Ces différents achats n'étant pas datés, il est impossible de savoir quand ils sont effectués. Le premier achat concerne 13 608 pains achetés à plusieurs fournisseurs (*fornerii*) de Morat; le second, 600 pains achetés et amenés de Moudon; le troisième, 1272 pains qui viennent également de Moudon et le dernier, 3744 pains probablement achetés à Morat à différents fournisseurs venant d'Estavayer, de Bellerive et de Grandcourt²². Le poids et la composition des pains ne sont pas indiqués dans le compte. C'est donc uniquement par leur prix qu'il est possible de comparer ces produits. Dans le premier cas, la douzaine de pains vaut 28 deniers et dans les trois autres cas, la douzaine vaut 21 deniers. Cette différence de prix est certainement due au poids des pains et à la quantité de céréales utilisées.

Sous la même rubrique, est inscrit un achat de 84 muids et 1,5 coupe de froment à la mesure de Payerne²³. Ce froment, vendu par le prieur de Saint-Sulpice, vicaire de Payerne, provient des revenus de l'abbaye dont le vicaire général et administrateur perpétuel n'est autre que le pape Félix V. Le muid de froment coûtant 2 florins, le total de cette dépense s'élève à 168 florins et 3 gros. Le rédacteur du compte précise qu'un muid permet de faire 300 pains, ce sont donc 25 238 pains qui sont préparés²⁴.

À ces dépenses s'ajoutent des frais liés au transport et à la panification²⁵. Trente et un transports en char sont accomplis par huit personnes, pour apporter les pains de

21 C'est en tous cas la seule céréale utilisée à la cour de Savoie pour la panification (Irma Naso, *La cultura del cibo*, Turin: Paravia Scriptorium, 1999, p. 96).

22 [3], [4],[5] et [6].

23 Un muid, pour la mesure de matières sèches, vaut 12 coupes ou 48 quarterons. L'ancien quarteron de Payerne équivaut à 14010 cm³ ou 14,01 litres (Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Genève: Slatkine, 1982 [1971], pp. 405-406). Un litre de froment pèse 0,77 kilogramme (Alain Venturini, «Un compte de l'hôtel de Marie d'Anjou, reine de Majorque, retirée en Provence», *Bibliothèque de l'École des chartes*, N° 146, 1988, p. 98, n. 142). Ainsi il est possible d'estimer que ce sont 43560,7 kg de froment qui sont achetés à Payerne et que chaque pain contient un peu plus de 1,7 kg de froment.

24 [7].

25 [8], [9] et [10].

Payerne. Il est précisé qu'il s'agit de quinze trajets entre Payerne et Bellerive, itinéraire considéré comme dangereux, au prix de 7 gros par voyage, et seize entre Payerne et Morat, au prix de 8 gros par trajet. De plus, trois traversées en bateau, avec six personnes, sont nécessaires pour acheminer à Morat les pains restés à Bellerive (3 florins). Finalement, la dernière dépense de la paneterie concerne les salaires et les dépenses de trois personnes en charge de préparer les 25 238 pains avec le froment de l'abbaye de Payerne. Cette tâche leur prend huit jours et coûte au total 4 florins.

Au final, ce sont donc 44 462 pains, de taille et de préparation diverses, qui sont fournis à l'armée bernoise composée de 2500 soldats et 400 cavaliers. Il est donc possible d'estimer qu'un homme reçoit un pain par jour. Le montant total de cette rubrique est de 483 florins et 5 gros. La paneterie représente ainsi 21 % des dépenses totales du compte²⁶.

LA BOUTEILLERIE

Dans ce poste de dépenses, il n'est fait mention que de vin. Le compte répertorie dix dépenses, mais ne livre aucune information sur le cépage ou la provenance. Toutes les quantités rapportées sont à la mesure de Morat. Le prix de la *chavalata*²⁷ varie entre 240, 238 et 231 deniers, probablement en raison de la qualité du vin. Le statut des fournisseurs n'est spécifié que dans six cas : le sacristain de Saint-Jean d'Erlach ; le prieur de Villars ; Pierre Maillefer, Jean Tissot, Pierre Grand et Pierre Tieche²⁸, respectivement curé, bourgmestre et bourgeois de Morat.

Dans un seul cas, le type de contenant est précisé : 33 tonneaux (*dolium*) qui contiennent 182 *chavalate* et 23 pots de vin à la mesure de Morat, donc plus de 500 pots par tonneau.

Nous constatons que plusieurs quittances recopiées à la fin du compte concernent les achats de vin. Hormis une quittance datée du 9 janvier 1448, à savoir l'achat au prieur de Villars, toutes les autres sont postérieures au départ des Bernois. Ce qui pourrait indiquer que ces achats ont été faits à crédit. L'achat de vin au sacristain du prieuré de Saint-Jean d'Erlach semble n'avoir été payé que le 30 décembre 1448²⁹. Ceci tendrait à montrer le manque de liquidités des officiers savoyards, ce que semble confirmer le déplacement d'Étienne de Cruseilles et Georges de La Chambre à Lausanne, où ils vont quérir de l'argent, probablement auprès de Félix V³⁰.

26 Cf. *infra* le graphique I, p. 299.

27 La *chavalata* n'a pas pu être identifiée avec certitude ; il s'agit peut-être du chauveau. La première dépense en vin précise qu'une *chavalata* à la mesure de Morat contient 92 pots, cf. [11].

28 [11] à [20].

29 AST/SR, TGS, inv. 16, N° 96, f. 323v et 324r.

30 [68].

Au total, ce sont 424 *chavalate* et 22 pots de vin qui sont achetés pour un montant total de 688 florins, 7 gros et 4 deniers, à savoir le débours le plus important de tout le compte (31 % des dépenses totales)³¹. Comme pour le pain, il est possible d'estimer la consommation journalière d'un soldat à moins d'un pot de vin (0,9 pot) par jour. Nous sommes ici confrontés à l'un des problèmes du traitement de ce type de source, à savoir la conversion de mesures anciennes en mesures modernes. Ne connaissant pas la valeur du pot de Morat, c'est à partir des valeurs valables dans des villes voisines que nous avons estimé que la ration journalière en vin pouvait varier entre 1,4 litre et 2,2 litres par jour³².

LA CUISINE

Les débours de la cuisine s'élèvent à 565 florins, 2 gros et 8 deniers qui représentent 25% des dépenses totales du compte. Les différentes denrées sont ici regroupées par catégories.

La viande et la volaille :

Dans le compte, un seul achat concerne de la viande. Il s'agit de 88 quintaux³³ et 90,5 livres de bœuf (2 florins 5 gros et 2 deniers le quintal) et 47 quintaux et 85,5 livres de mouton et de porc (2 florins 10 gros le quintal). La viande est achetée à deux bouchers de Morat par Étienne de Cruseilles pour un montant total de 351 florins et 8 gros³⁴. Comme pour le vin, la quittance de cet achat est établie postérieurement au départ des Bernois, à savoir le 19 janvier³⁵, ce qui suggère à nouveau un achat à crédit.

Les achats de poisson permettent d'envisager que les soldats mangent en respectant le modèle du calendrier ecclésiastique. Près de soixante-dix jours par an sont considérés comme des jours de jeûne, la période la plus longue étant le Carême. Pendant le reste de l'année, il est recommandé de respecter l'alternance des jours gras et des jours maigres. L'idéal serait de se contenter de poisson et de légumes, le mercredi, le vendredi et le samedi³⁶. Les soldats bernois semblent ne manger de la viande que neuf jours sur quinze. Ce qui permet d'estimer leur consommation à une demi-livre de viande par jour. Comme pour le vin, nous sommes à nouveau confrontés à un problème de conversion. Étant donné qu'aucune référence n'est donnée pour la livre, nous avons basé nos

³¹ Graphique I, p. 299.

³² Le pot d'Avenches correspond à 1,567 litre et le pot de Cudrefin à 2,463 litres (Eugène Mottaz, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 466).

³³ Un quintal équivaut à 100 livres.

³⁴ [21] et graphique II, p. 299.

³⁵ AST/SR, TGS, inv. 16, N° 96, f. 324v.

³⁶ Bruno Laurieux, *Le Moyen Âge à table*, Paris: A. Biro, 1989, p. 10.

estimations sur la livre de Chambéry³⁷. Ainsi, un soldat mangerait quelque 200 grammes de viande par jour.

Outre la viande, le compte mentionne une dépense pour 36 poules, pour un montant de 3 florins³⁸. Cet achat est spécifiquement destiné au capitaine des bannerets et aux ambassadeurs des ligues suisses, ce qui n'est pas surprenant, car la volaille, plus tendre que la viande, est un mets de choix³⁹.

Le poisson :

Les dépenses relatives au poisson sont plus nombreuses que celles pour la viande, sans pourtant représenter un montant total plus important⁴⁰.

Des carpes sont achetées à six reprises⁴¹. La somme de 98 florins est dépensée pour 420 poissons. Elles sont toujours vendues au même prix, à savoir 23 florins 4 gros pour 100 carpes. Un autre poisson, acheté à cinq occasions, est le brochet⁴². Malheureusement il n'est pas possible d'être aussi précis, car le nombre de brochets n'est pas toujours indiqué (plus de 43 brochets). De plus, ils sont chaque fois achetés avec une quantité inconnue de petits poissons, ce qui rend impossible le calcul du prix à l'unité (au total, 43 florins et 10 gros). Toutefois, nous savons qu'à cette époque, le prix d'un brochet acheté au détail est d'environ 6 gros⁴³. À l'instar des poules, ce poisson est un produit raffiné et il est souvent offert aux ambassadeurs étrangers qui se rendent à la cour de Savoie⁴⁴.

Le compte mentionne, à deux reprises, l'achat de petits poissons pour une quantité non précisée. Ils sont achetés par boutequins⁴⁵ (*victiquinum*) dont la contenance est inconnue, mais qui, en raison de son prix, semble être relativement importante. En effet, un boutequin coûte environ 6 gros, l'équivalent de 15 carpes. Ces poissons étant seulement qualifiés de petits, il est possible qu'il s'agisse de loches, d'ablettes ou de chabots.

37 La livre de Chambéry se divise en 16 onces et vaut 418,61 g (Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural: les mots du passé*, Paris: Fayard, 1997, pp. 1043-1044).

38 [22].

39 Irma Naso, *La cultura...*, *op. cit.*, pp. 99-100.

40 Graphique II, p. 299.

41 [23], [25], [29], [34], [36] et [39].

42 [26], [27], [32], [35] et [37].

43 La truite, que nous ne rencontrons pas dans ce compte, peut coûter jusqu'à 3 florins (Eva Pibiri, *En voyage pour Monseigneur...*, *op. cit.*, p. 197).

44 *Ibid.*

45 [28] et [31]. Boutequin, botequin ou butequin: seau ou baril utilisé pour le transport du poisson. Nous remercions M. Bernard Vauthier de nous avoir communiqué de précieuses informations sur la pêche et les poissons.

À ces dépenses s'ajoute l'achat de 24 douzaines de palées (corégones blancs), au prix d'environ 6 deniers par poisson, et 700 poissons blancs en saumure, probablement des harengs, au prix de 18 gros et 8 deniers pour 100 poissons⁴⁶.

Hormis pour les harengs en saumure, la forme sous laquelle les autres poissons sont achetés n'est jamais indiquée. Toutefois, en raison de la proximité des lacs et rivières, mais aussi de viviers, il s'agit vraisemblablement de poisson frais, ce que confirme l'absence de frais de transports. De plus, les dépenses sont, pour la plupart, datées: les achats ont lieu trois fois par semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi, les jours mêmes où seul du poisson devrait être consommé.

Le fromage:

Trois achats de fromage ont lieu pendant cette période de quinze jours⁴⁷. Le premier achat concerne 48 fromages et le second, 18 fromages, pour un montant total de 19 florins et 3 gros. Dans les deux cas, le fromage coûte le même prix, il est donc très probable qu'il s'agit du même type de produit, bien que le compte ne donne aucune précision à ce sujet. La troisième dépense concerne 6 séracs (*sirus*)⁴⁸ achetés pour un montant de 3 florins.

Plusieurs dépenses relatives à la cuisine sont datées, ce qui permet d'envisager un rythme de consommation et surtout d'observer que les poissons sont achetés les jours mêmes où ils devraient être consommés. Le fromage et le sérac sont d'ailleurs achetés aux mêmes occasions, probablement dans le but de servir également de substitut à la viande.

Mercredi 3 janvier	Vendredi 5 janvier	Samedi 6 janvier	Mercredi 10 janvier	Vendredi 12 janvier	Samedi 13 janvier	Mercredi 17 janvier
60 carpes	100 carpes	50 carpes	22 boutequins de petits poissons	100 carpes	60 carpes	50 carpes
autres petits poissons	brochets et autres petits poissons	48 fromages	15 brochets et autres poissons	12 brochets et petits poissons	18 fromages	
	16 brochets et un panier de petits poissons		6 séracs			

46 [40] et [41].

47 [30], [33] et [38] et graphique II, p. 299.

48 Ernest Schüle, «Glossaire» dans Lucien Quaglia et Jean-Marie Theurillat (éds), *Les comptes de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard (1397-1477), Vallesia*, N° 28, 1973, p. 379.

LA « PALLAFRENERIA »

Le compte répertorie dix achats d'avoine destinés aux chevaux dont deux sont datés des mercredis 10⁴⁹ et 17 janvier. À ces occasions, 15 et 12 muids d'avoine, à 11 gros et 8 deniers, sont achetés dans une foire par l'intermédiaire de Pierre Maillefer, curé de Morat⁵⁰. C'est au même curé que sont achetés 13 muids d'avoine, à 11 gros le muid⁵¹. Ces achats semblent avoir lieu à Morat, alors qu'à une autre occasion, 50 muids d'avoine, à 11 gros le muid, proviennent de Grandcourt et d'Estavayer⁵². Comme pour le froment, un achat est effectué à Payerne, auprès du prieur de Saint-Sulpice et vicaire de Payerne. Le muid coûte 10 gros et à cette occasion ce sont 33 muids et 2 coupes qui sont achetés⁵³. Selon les quittances, deux achats semblent avoir été faits à crédit, à savoir 26 muids achetés à Jacquet de *Iuventa* de Morat, payés le 18 janvier, ainsi que l'achat fait à Pierre Maillefer, le 19 janvier⁵⁴. Nous comptabilisons donc 261 muids et 2 coupes d'avoine achetés pour un montant total de 236 florins, 4 gros et 4 deniers. À cela, s'ajoute encore le salaire de 4 personnes chargées de transporter l'avoine de Payerne à Morat, ce qui nécessite sept voyages en char, à 8 gros le trajet (prix similaire au transport du froment). Les débours totaux de cette rubrique représentent le pourcentage le plus bas, à savoir 11 %⁵⁵.

Suite à la rubrique de la *pallafreneria*, un item indique que sur les 400 chevaux répertoriés dans le compte, 320 sont des destriers destinés au combat et 80 sont utilisés pour le transport du matériel. À ce décompte, il faut ajouter la présence fluctuante des 38 chevaux des ambassadeurs des ligues suisses et les 5 chevaux de l'entourage du maître de l'hôtel Jean Champion, donc un total de 438 chevaux au maximum⁵⁶.

Il est donc possible d'estimer la ration journalière d'un cheval à presque deux quartiers d'avoine. Si, pour l'achat de froment, le compte précise que la mesure utilisée est celle de Payerne, la mesure pour l'avoine n'est jamais indiquée. En supposant qu'il s'agisse de la même mesure, nous estimons à 14 kg d'avoine la ration journalière des chevaux⁵⁷.

49 Le copiste a inscrit le mercredi 9 janvier; il s'agit là d'une erreur.

50 [44] et [50].

51 [47].

52 [45].

53 [51].

54 AST/SR, TGS, inv. 16, N° 96, f. 324v.

55 Graphique I, p. 299.

56 [53].

57 Cf. note 23. Le litre d'avoine équivaut à 0,5 kg (Roger Wolter, *L'alimentation du cheval*, Paris: Éditions France Agricole 1992, p. 241).

AUTRES DÉPENSES

Le compte comprend ensuite vingt et une dépenses non classées qui concernent aussi bien l'alimentation, le paiement de salaires ou le remboursement de frais de déplacement, pour un montant total de 273 florins, 7 gros et 4,5 deniers, qui représentent 12% des dépenses totales⁵⁸.

Le compte répertorie ainsi trois items en lien avec l'alimentation⁵⁹. Il s'agit de deux remboursements à Guillaume de Villarzel. Le premier, qui représente plus de la moitié des dépenses « extraordinaires » (170 florins), concerne les frais de l'armée bernoise à Morat, avant l'arrivée du maître de l'hôtel Jean Champion⁶⁰; le second, l'achat d'un tonneau de vin pour des personnages importants qui viennent à Morat, probablement des chefs de l'armée bernoise. À cela s'ajoutent 2 florins et 4,5 deniers pour treize repas offerts à des nobles bernois dans l'auberge de La Cloche. Ces débours attestent bien le rôle important joué à cette occasion par Guillaume de Villarzel. L'emploi du terme « compagnons » (*socii*) indique qu'il connaît peut-être personnellement ces gens.

Deux dépenses concernent quant à elles la logistique⁶¹. Un certain Linely et Simon de Berne sont payés pour la livraison de denrées. De même, Bernard d'Avenches et d'autres Bernois, venus plus tôt pour préparer le logement de l'armée à Morat, se font rembourser leurs frais.

Une autre catégorie concerne des salaires pour des messagers, comme, par exemple, la rémunération de trois bateliers qui apportent une lettre du vice-chambrier de Berne au comte de Neuchâtel, Jean de Fribourg, probablement pour solliciter son intervention dans le conflit⁶².

De même, un messenger à pied (*nuncio*) est envoyé par Guillaume de Villarzel à Payerne. Il est intéressant de remarquer qu'il reçoit un salaire de 4 gros, alors qu'un mois plus tard, pour le même trajet, un messenger recevra un gage de seulement 2 gros⁶³. Ce doublement du salaire pourrait signifier qu'au mois de janvier, ce parcours était considéré comme particulièrement dangereux, étant donné que les Fribourgeois

58 Graphique I, p. 299.

59 [2], [57] et [71].

60 [2]. Étant donné que cette dépense a été faite avant l'arrivée de Jean Champion, elle est inscrite juste après le préambule. Bien qu'elle ne fasse pas réellement partie de cette rubrique, nous l'avons tout de même prise en compte ici.

61 [54] et [55].

62 [56], [58], [61], [64] et [65].

63 [64] et Roberto Biolzi, « *Avec le fer et la flamme*... », *op. cit.*, p. 197. À cette époque, le défraiment journalier d'un messenger à la cour de Savoie est de 5 gros ou éventuellement de 7 gros s'il sort des frontières de l'État (Eva Pibiri, *En voyage pour Monseigneur*..., *op. cit.*, p. 514).

viennent d'attaquer Montagny et que l'armée savoyarde ne défend pas encore la garnison de Payerne.

Un certain nombre de dépenses concernent des remboursements pour des frais de déplacement⁶⁴ : par exemple, lorsque Étienne de Cruseilles et Jean Champion se rendent à Morat entre le 2 et le 3 janvier. Encore, le neveu du châtelain de Morat et Georges de La Chambre sont défrayés pour aller à Payerne auprès du maréchal de Savoie Jean de Seyssel. De ce lieu, ils vont à Yverdon chez le vice-trésorier des guerres, Antoine du Plastre⁶⁵. Il est fort probable que Georges de La Chambre lui apporte des directives de la part de Jean de Seyssel, qui attend l'argent du vice-trésorier à Payerne afin de payer les compagnies qui rejoignent le quartier général⁶⁶.

Deux autres items concernent eux aussi des déplacements, mais dans ces cas, il est précisé que l'objectif est d'ordre financier⁶⁷. Toujours Georges La Chambre, cette fois accompagné par Étienne de Cruseilles, va à Lausanne pour se procurer de l'argent, probablement auprès du trésorier général. Il est aussi envoyé à Payerne chez le notaire Jean Vieux⁶⁸, pour changer des ducats en florins du Rhin, étant donné que les ducats ne pouvaient pas être utilisés à Morat *sine maiori perda*. D'ailleurs, une autre dépense révèle les taux de change exercés, à savoir que 4 ducats valent 5 florins du Rhin, qu'un ducat vaut 22 gros petit poids et qu'un peu plus d'un florin du Rhin vaut 17 gros et 3 deniers petit poids⁶⁹.

Deux autres dépenses méritent d'être mises en évidence en raison de leur spécificité⁷⁰. La première concerne l'achat, destiné à Guillaume de Villarzel, d'un luxueux vêtement rouge décoré d'une croix blanche, les armes de la Maison de la Savoie. Ce dernier sera un représentant des Savoie à la Diète de Bâle (du 4 au 18 février 1448)⁷¹, où il sera probablement vêtu de son nouvel habit. La seconde dépense concerne le salaire d'un clerc de Morat, qui copie des documents relatifs aux trêves (*trenga*) avec les Fribourgeois. Il est en effet fort probable que des trêves aient eu lieu pendant le mois de janvier, juste avant la Diète de Bâle. La chronique de Jean Gruyère ne relate d'ailleurs pas d'affrontements importants entre le 6 janvier et le 3 mars 1448.

64 [59], [60], [62], [63], [66], [70] et [73].

65 Le 3 janvier, à Lausanne, Antoine du Plastre est nommé vice-trésorier des guerres par le Conseil de Félix V. Il arrivera à Payerne le 18 du mois (Roberto Biolzi, « Avec le fer et la flamme »..., *op. cit.*, pp. 35-36).

66 Entre le 12 et le 15 janvier, Jean de Seyssel a dû payer de sa poche les salaires des gens d'armes du seigneur de Vaumarcus et de Claude de Pétigny, châtelain de Montagny, (*ibid.*, pp. 103-104).

67 [68] et [69].

68 Eva Pibiri, *En voyage pour Monseigneur...*, *op. cit.*, p. 613.

69 [74].

70 [67] et [72].

71 Roberto Biolzi, « Avec le fer et la flamme »..., *op. cit.*, p. 60.

LE POUVOIR D'ACHAT D'UN SOLDAT EN 1448

Le compte d'Étienne de Cruseilles indique que le coût total pour l'approvisionnement alimentaire des 2900 Bernois à Morat entre les 2 et 18 janvier 1448 s'élève à environ 1737 florins⁷². De ce chiffre, il est possible d'estimer que nourrir un soldat coûte au trésor d'un État environ 6 deniers par jour.

Pour la guerre contre Fribourg, nous savons que l'effectif savoyard qui participe au conflit s'élève à 1350 combattants rémunérés par les trésoriers des guerres savoyards pendant environ six mois⁷³. Ainsi, nourrir une armée de cette dimension pendant cette période aurait coûté environ 10 125 florins, sans compter l'approvisionnement des chevaux⁷⁴. Nous ne retrouvons ces importants débours ni dans les comptes de châtelainies savoyardes, ni dans les registres du trésorier général ou ceux des trésoriers des guerres⁷⁵. Ceci signifie très probablement que les combattants savoyards devaient eux-mêmes payer leurs repas. Franck Viltart, dans ses recherches, a montré que depuis le XIV^e siècle déjà, « la plupart du temps, l'édification d'un camp militaire, de courte ou de longue durée, s'accompagne de l'apparition d'un marché de plus en plus organisé et structuré »⁷⁶.

Le document analysé nous a permis d'établir le prix unitaire de certaines denrées alimentaires :

Denrées alimentaires	Prix en deniers
1 pain (environ 1,7 kg de froment)	2
1 pot de vin (entre 1,4 et 2,2 litres environ)	2,6
½ livre de viande de bœuf (environ 0,2 kg)	1,7
½ livre de viande de mouton ou de porc (environ 0,2 kg)	2
1 poule	12
1 carpe	4,8
1 palée	6
1 hareng salé	2,2
1 fromage	42
1 sérac	72
1 repas dans une auberge pour une personne et un cheval ⁷⁷	36
2 quarterons d'avoine (environ 14 kg)	5,5

72 Sans compter l'avoine pour les chevaux, ni les dépenses liées à la logistique, aux remboursements des frais et aux paiements des salaires.

73 Nous n'avons pas pris en compte les 500 fantassins fournis par les communautés vaudoises, étant donné que l'on ne sait pas pendant combien de temps ils ont participé au conflit contre Fribourg, cf. Roberto Biolzi, « *Avec le fer et la flamme* »..., *op. cit.*, pp. 83-84 et 156.

74 Le coût total de la guerre contre Fribourg s'élève à environ 60000 florins, cf. *ibid.*, pp. 65-66.

75 *Ibid.*, pp. 57-63.

76 Franck Viltart, « S'alimenter dans les armées de Charles Quint... », art. cit., p. 264. Cf. également Charles Brusten, « Le ravitaillement en vivres dans l'armée bourguignonne (1450-1477) », *Publication du Centre européen d'études burgondo-médianes*, N° 3, 1961, pp. 42-49.

77 [60].

Auparavant, nous avons estimé la consommation journalière d'un soldat à environ un pot de vin, un pain et une demi-livre de viande, ce qui, selon notre liste, aurait coûté un peu plus de 6 deniers. Ce montant confirme donc notre précédent calcul sur le coût moyen quotidien des denrées alimentaires d'un soldat.

Les comptes des trésoriers des guerres permettent de connaître les soldes des différents combattants savoyards pour l'année 1448⁷⁸. Il est ainsi possible de mettre en relation les prix unitaires des denrées avec les soldes militaires des gens d'armes.

Soldes militaires savoyardes en 1448

Unité	Nombre de personnes	Nombre de chevaux	Salaire mensuel (deniers)	Salaire journalier par unité (deniers)	Salaire journalier par homme (deniers)
Lance à trois chevaux	3	3	2880	96	32
Archer à cheval	1	1	1440	48	48
Fantassins	1	-	576	19	19

Au XV^e siècle, la lance est l'unité de base des armées. Elle est composée de trois hommes et trois chevaux : l'homme d'armes proprement dit ; le page, qui pouvait faire office de combattant auxiliaire ; et un valet, en principe désarmé, qui s'occupait entre autres de l'approvisionnement en fourrage pour les chevaux, du ravitaillement et de la cuisine⁷⁹. La structure de la lance indique donc une hiérarchie sociale bien établie, qui nous empêche d'utiliser cet exemple, puisque nous ne savons pas comment la nourriture était répartie entre les hommes. Le problème est le même pour les chevaux : un destrier monté par un homme d'armes consomme probablement une quantité d'avoine supérieure à celle des roncins ou des mulets utilisés pour le transport de l'équipement.

Ainsi, afin de réaliser nos estimations, nous utilisons les gages journaliers d'un archer à cheval (48 deniers) et d'un fantassin (19 deniers). Un archer à cheval pouvait très bien supporter avec sa solde le coût de 6 deniers estimé auparavant. On peut même supposer qu'il pouvait s'offrir des quantités plus importantes de nourriture ou acheter du poisson, dont le prix semble relativement plus élevé. Pour un cheval, nous avons établi une ration quotidienne d'environ 14 kg d'avoine, qui semble être une quantité excessive⁸⁰. Une portion plus vraisemblable, à savoir un quarteron, n'aurait coûté que 2,8 deniers.

⁷⁸ Roberto Biolzi, « *Avec le fer et la flamme*... », *op. cit.*, p. 275.

⁷⁹ Philippe Contamine, *Guerre, état et société*..., *op. cit.*, p. 452.

Un archer monté peut quotidiennement acheter un pain, un pot de vin, une livre de viande de bœuf et un quarteron d'avoine pour 10,8 deniers. Ces dépenses auraient donc absorbé 22,5% de sa solde journalière. Pour un fantassin, qui ne doit pas entretenir un cheval, elles auraient représenté 42%. Toutefois, il faut considérer ces prix à l'unité avec prudence, étant donné que le compte d'Étienne de Cruseilles concerne des achats faits en gros, qui reviennent probablement moins chers qu'au détail. Il nous semble pourtant pertinent d'affirmer que la solde militaire d'un combattant savoyard lui permet aisément de se nourrir.

* * *

Grâce à la comptabilité savoyarde, qui témoigne encore une fois de sa richesse, nous avons eu la possibilité d'envisager de manière relativement précise le régime alimentaire journalier d'un combattant au XV^e siècle. Nos calculs ont montré que les officiers savoyards ont distribué quotidiennement à chaque soldat allié bernois un pain, environ un pot de vin, une demi-livre de viande, ainsi que deux quarterons d'avoine par cheval, données qui semblent vraisemblables. Nous avons également pu constater qu'à la même époque, les gens d'armes savoyards peuvent, grâce à leurs gages, s'acheter plusieurs autres denrées alimentaires, ce qui suggère l'importance croissante des soldes militaires au XV^e siècle.

À la différence d'autres historiens, nous n'avons pas remarqué une surconsommation de viande dans le cadre guerrier⁸¹. Seules les quantités d'avoine destinées aux chevaux semblent très élevées. D'un point de vue qualitatif, nous n'arrivons pas à la conclusion que l'alimentation des combattants était monotone et déséquilibrée⁸², bien que nous ne rencontrions pas la richesse des mets destinés aux nobles de l'entourage du neveu du comte de Flandre⁸³. La diète du soldat bernois, simple fantassin ou cavalier armé, était variée. Viande de bœuf, de mouton et de porc, fromages divers et au moins cinq différentes variétés de poissons ont constitué la base de l'approvisionnement d'une troupe de 2900 hommes pendant quinze jours. À remarquer encore les abondants achats de brochets, qui étaient considérés comme un produit de luxe, souvent offerts à des personnages de prestige.

80 (Note de la p. 296.) Claude Gaier a trouvé pour le duché de Limbourg des quantités similaires, à savoir 12,5 kg d'avoine par cheval. Dans son article, il affirme que 10 kg est une quantité très confortable (Claude Gaier, «L'approvisionnement...», art. cit., p. 563).

81 Claude Gaier, «L'approvisionnement...», art. cit., p. 557; Michael Prestwich, «Victualling», art. cit., p. 539.

82 *Ibid.*

83 Isabelle Paquay, «Les dépenses...», art. cit., p. 255.

Il est intéressant de constater l'absence d'un certain nombre de produits: les légumes et les fruits, ainsi que les œufs, les matières grasses, qu'elles soient animales ou végétales, les condiments (vinaigre, moutarde, sel), les épices⁸⁴ et les aliments sucrés. De ce fait, il est possible d'émettre l'hypothèse que les Savoie fournissent à leurs frais les aliments principaux et que les Bernois doivent se procurer le reste à leur charge, ou tout simplement qu'une partie de l'alimentation n'apparaît pas dans les comptes. De plus, une autre source essentielle d'approvisionnement des armées médiévales, à savoir le pillage, ne peut pas non plus être appréhendée par le biais de cette documentation⁸⁵.

Nous concluons notre recherche sur un point essentiel, à savoir la raison même de l'existence de notre source. Pourquoi Félix V s'est-il préoccupé d'offrir un ravitaillement aux troupes bernoises, alors que dans le reste de la comptabilité nous n'avons guère de traces de denrées alimentaires payées à des contingents savoyards? La dépense considérable d'environ 2250 florins, supportée à cette occasion par le trésor ducal, représente surtout un acte diplomatique de la part de Félix V, afin de dédommager son précieux allié lors du conflit contre Fribourg⁸⁶. Les comptes des trésoriers des guerres nous renseignent sur le fait qu'au début du mois de janvier le contingent savoyard est de seulement vingt-deux cavaliers, alors que la guerre a déjà éclaté depuis plus d'un mois⁸⁷. Le gros de l'armée ducal rejoindra Payerne seulement le 19 janvier 1448. Félix V a donc besoin de troupes pour assurer rapidement la défense des garnisons aux frontières du Pays de Vaud. L'intervention immédiate de l'armée bernoise, qui, d'un point de vue tactique fournit presque l'entier de l'infanterie de la coalition, serait ainsi gratifiée d'un abondant approvisionnement en vivres.

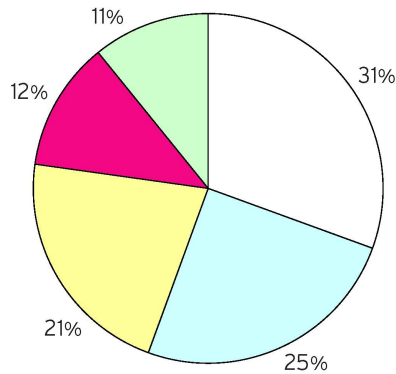
84 Sur les épices à la cour de Savoie, cf. Fanny Abbott, *Les épices dans la comptabilité savoyarde*, Lausanne: CLMHM 51, 2001.

85 La chronique de Jean Gruyère rapporte plusieurs cas de vol de bétail de la part des différentes armées, cf. Johannes Gruyère, «Narratio...», art. cit., pp. 306-307, 309 et 313.

86 Cela témoigne de la bonne entente entre le duché de Savoie et la ville de Berne, assurée à cette époque par l'action diplomatique de Félix V. La situation dégénère après 1452, lorsque la Savoie annexera Fribourg, (Roberto Biolzi, «*Avec le fer et la flamme*»..., *op. cit.*, p. 16).

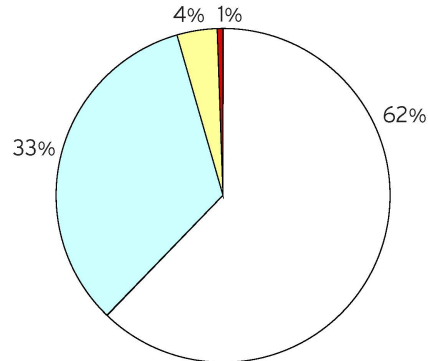
87 Roberto Biolzi, «La guerre entre la Savoie et Fribourg...», art. cit.

I. Répartition des dépenses du compte d'Étienne de Cruseilles



- bouteille
- cuisine
- paneterie
- autres dépenses
- pallasfreneria (avoine)

II. Répartition des sommes parmi les dépenses de la cuisine



- viande
- poisson
- fromage
- volaille

ÉDITION DE LA SOURCE

PRINCIPES D'ÉDITION

Afin de faciliter la lecture du compte, nous sommes intervenus dans le texte en y apportant quelques modifications. Nous avons pourtant essayé de respecter le plus possible les graphies qui figurent dans la source originale.

Les règles suivantes sont appliquées pour la transcription :

- l'utilisation moderne des majuscules et de la ponctuation.
- le u est employé en tant que voyelle et le v en tant que consonne.
- pas d'unification entre ti et ci ou entre ct et tt.
- les lettres j et i ont été uniformément rendues par la lettre i.
- les quantités et les sommes rédigées en chiffres romains ont été reportées en chiffres arabes afin de faciliter la lecture, alors que celles rédigées en toutes lettres ont été conservées.

ABRÉVIATIONS DES NOMS DE MONNAIES

den.	<i>denarius</i>	gr.	<i>grossus</i> ou <i>grossorum</i> (selon le contexte)
duc.	<i>ducatus</i>	ob.	<i>obolus</i>
fl.	<i>florenus</i> , <i>florenos</i> ou <i>florenorum</i> (selon le contexte)	p.p.	<i>parvi ponderis</i>
		Ren.	<i>Renensis</i>

SYSTÈME MONÉTAIRE

Florin	Gros	Deniers	Oboles
1	12	144	288

COMPTE EXTRAIT DU REGISTRE DU TRÉSORIER GÉNÉRAL DE SAVOIE JEAN MARÉCHAL
(AST/SR, inventaire 16, N° 96, f. 318v-325v.)*

/f. 318v/

[1] Librate facte per me, Stephanum Crusiliacti, pro et nomine nobilis Iohannis Marescalci thesaurarii Sabaudie generalis, de precepto nobilis et egregii Iohannis Championis, magistri hospicii illustrissimi principis domini nostri Sabaudie et ducis ad hoc per venerabile consilium citramontanum cum Sanctissimo domino nostro Pape residens, de precepto eiusdem Sanctissimi domini nostri pape deputatum ad expensas factas per exercitum Bernensium in Murato sub numero duorum millium quinquagntorum hominum ac quatercentorum equorum ut in rotulo ipsorum per Bernardum Vuichat de Berna ac attestacione honorabilium virorum domini Petri Maliferri curati, nobilis Octonini de Lavigniaco castellani, Iohannis Tissociti burgi magistri Muracti et Giradi Rossel, a die martis secunda presentis mensis ianuarii sero anno Domini millesimo III^o quadragesimo octavo usque ad diem iovis decimam octavam dicti mensis mane post potum inclusive, qui sunt sexdecim dies integri, ad auxilium et servicium prefati illustrissimi principis contra Friburgenses in armata nostra existente, continetur personis et causis particulariter inferius declaratis prout describitur.

[2] Et primo librauit pro expensis ipsius exercitus factis dicta die martis sero et mercuri in sequenti in prandio in dicto loco Murati suis propriis peccuniis, quia minime librati fuerunt propter absenciam dicti nobilis Iohannis, qui interesse non potuit eo quia tempore optimo expeditus non fuit traditos nobili Guillermo de Villarze, ut per ipsius confessionem de recepta quam reddit, pro tradendo Urlie Dirlat capitaneo ipsius exercitus ad tantum concordatum per dictum Guillelmum cum predicto capitaneo, inclusis eorum extraordinariis 120 fl. Ren. Summa eadem

PANETERIA

[3] Librauit pro mille centum triginta quatuor duodenis panum emptis, videlicet a Petro Chierre 347^{XII}, a dicto Cloves Studili 229^{XII}, a dicto Conrard Bonil 265^{XII} cum dimidia, a dicto Rinde Grane

* Une copie manuscrite partielle de ce compte a déjà été réalisée en 1906 par Marius Besson et Alfred Milloud, *Extraits concernant la guerre de 1448*, Archives d'État de Fribourg, doc. Rq6, salle de travail. Nous souhaitons remercier M. Ansgar Wildermann pour son aide précieuse pour la transcription de cette source.

- 169^{XII}, a dicto Ruchemant 101^{XII}, a dicto Rufermant 19^{XII} et ab Horneto de Chietre 3^{XII} cum dimidia, forneriis Murati, ad rationem duorum gr. quatuor den. pro XII, ut per eorum confessionem /f. 319r/ de recepta quam reddit 220 fl. 6 gr. pp.
- [4] Librauit pro 600 panibus emptis a Petro Vioneti de Melduno aductis de dicto loco Melduni, ad rationem quatuordecim gr. septem den. pro centum 7 fl. 3 gr. 6 den.
- [5] Librauit pro centum sex duodenis panum emptis ab Hudriseto Lache de Coudrefino, Iohanne Othonino, Iaqueto Fusterii, Petro Ros, Aymone Rossellat, Humberto Lonf, Petro de Grole y et Iohanne Bonlart de eadem loco, ad rationem viginti unius den. pro XII 15 fl. 5 gr. 6 den.
- [6] Librauit pro tercentum duodecim duodenis panum emptis ab Humberto Plunia de Estaveraco, Iohanne Ianin de Bella Ripa, Iohanne de Nanto et Iohanne Ramus de Grant Court, ad rationem viginti unius den. pro duodena, videlicet 45 fl. 6 gr.
- [7] Librauit pro 84 modiis et una cupa cum dimidia frumenti mesure Paterniaci, fornatis et decoctis in dicto loco Paterniaci, ad rationem 300 panum pro modio ut solitum est fieri in prioratu dicti loci, qui sunt in summa 25238 panes emptis a priore Santi Sulpicii vicario dicti loci Paterniaci, de blado sanctissimi domini nostri Pape, et de quo blado idem thesaurarius solutionem eidem sancto domino nostro fecit ascendentem ad quantitatem subscriptam, ad rationem duorum fl. pro quolibet modio, videlicet 168 fl. 3 gr.
- [8] Librauit pro triginta uno viaggiis currum a dicto loco Paterniaci, videlicet quindecim usque ad Bellam Rippam, propter periculum itineris, ad septem gr. pro viaggio, et sexdecim usque Muratum ad octo gr. pro viaggio, factis per Girardum Ruerat, Iohannem de Stabulo, Iohannem Pichy, Petrum Nybloz, Henricum Curtilliat, Vuillermum Iuenet, Iohannem Gruel et dictum Basset, ad portandum dictum panem Paterniaci, videlicet 19 fl. 5 gr.
- [9] Librauit pro salario Petermandi Macellarii, Petri Ianini et sex sociorum suorum, qui fecerunt tria viagia cum eorum navi a Bella Ripa Muratum 3 fl.
- [10] Librauit pro salario et expensis Iohannis Cheneva et duorum aliorum sociorum, qui vacarunt octo diebus ad fieri faciendum dictum panem et eum recolligendum, ad duos gr. per diem pro quolibet 4 fl.
- Summa panaterie 483 fl. 5 gr.

BOTEILLIERIA

- [11] Librauit pro quaterviginti decem chavalatis vini /f. 319v/ mesure Murati, continente quolibet chavalata quaterviginti duodecim potis vini, emptis a fratre Vuillermo Corudodi, sacrista Sancti Iohannis Arlacensis, manu domini vicecamerarii, ad rationem viginti gr. pro chavalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit, videlicet 150 fl.
- [12] Librauit pro decem novem chavalatis et decem potis vini mesure predicte Murati, emptis a domino Iohanne de Galiaco, priore de Villars, ad rationem decem novem gr. decem den. pro

- chavalata, solutos pro eodem nobili Octonino de Lavignaco, ut per eius confessionem de recepta quam reddit 31 fl. 6 gr. 9 den.
- [13] Librauit pro viginti sex chavalatis et sexaginta novem potis vini mesure predicte, emptis ab Euchy Storny, ad rationem decem novem gr. trium den. pro chavalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit, videlicet 42 fl. 11 gr.
- [14] Librauit pro quatuordecim chavalatis vini mesure predicte, emptis a Iaqueto de Iuenta, ad rationem decem novem gr. trium den. pro chavalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit, videlicet 22 fl. 5 gr. 6 den.
- [15] Librauit pro triginta una chevalatis cum dimidia vini mesure predicte, emptis a Iohanne Tissocci, burgi magistro Murati, ad rationem decem novem gr. decem den. pro chavalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit, videlicet 52 fl. 9 den.
- [16] Librauit pro decem septem chavalatis cum dimidia et undecim potis vini mesure predicte, emptis ab Hansellino Belinguer, ad rationem decem novem gr. trium den. pro chevalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit 28 fl. 3 gr.
- [17] Librauit pro triginta tribus doliis vini, contentibus 182 chavalatis et 23 potis vini, mesure predicte, emptis a Petro Thieche, ad rationem decem novem gr. trium den. pro chavalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit, videlicet 92 fl. 4 gr. 4 den.
- [18] Librauit pro undecim chavalatis et septuaginta sex potis vini mesure predicte, emptis a Petro Grant, ad rationem decem novem gr. trium den. pro chevalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit 19 fl.
- [19] Librauit pro decem chavalatis vini mesure predicte, emptis a domino Petro Maliferri, ad rationem decem novem gr. trium den. pro chavalata, ut per eius confessionem de /f. 320r/ recepta quam reddit, videlicet 16 fl. 6 den.
- [20] Librauit pro viginti una chavalatis et decem septem potis vini mesure predicte, emptis a Roletto Tondu, ad rationem decem novem gr. trium den. pro chavalata, solutos pro eodem nobili Guillermo de Villarze, ut per eius confessionem de recepta quam reddit . . . 33 fl. 11 gr. 6 den.
- Summa boteillerie 688 fl. 7 gr. 4 den.

COQUINA

- [21] Librauit pro 88 quintalibus quaterviginti decem libris cum dimidia bovis, ad rationem duorum fl. quinque gr. duorum den. pro quintali, et pro 47 quintalibus quaterviginti quinque libris cum dimidia tam mutonis quam porci, ad rationem duorum fl. decem gr. pro quintali, emptis ab Hansellino Gabel et Iohanne Menguebel macellariis Murati, ut per eorum confessionem de recepta quam reddit, videlicet 351 fl. 8 gr.
- [22] Librauit pro 36 gallinarum emptis et propinatis, diversis vicibus, capitaneo banderetis et ambassiatoribus ligarum 3 fl.

- [23] Librauit pro sexaginta grossis carphis, emptis a Iohanne Crissy et Roletto Guilardi, die mercuri tertia presentis ianuari, ad rationem viginti trium fl. quatuor gr. pro centum, videlicet
14 fl.
- [24] Librauit pro aliis parvis piscibus a predictis Iohanne et Roletto emptis 18 gr.
- [25] Librauit pro centum grossis carphis, emptis a Anthonio Gilliardi, die veneris quinta presentis mensis 23 fl. 4 gr.
- [26] Librauit pro bechetis et aliis parvis piscibus, emptis dicta die a Rotem Beul de Berne
5 fl. 6 gr.
- [27] Librauit pro sexdecim bechetis et una paneriata piscium, emptis dicta die a Petro Vuffer . .
7 fl. 4 gr.
- [28] Librauit pro 21 victiquinis parvorum piscium, emptis a diversis personis supra locum de Estaveiro, manu Georgi Chambram et Anthoni Gilardi inclusive eorum expensorum
 10 fl. 10 gr.
- [29] Librauit pro quinquaginta carphis, emptis a Petro Petrimandi, die sabacti sexta presentis mensis ianuarii, ad rationem viginti trium fl. quatuor gr. pro centum 11 fl. 8 gr.
- [30] Librauit pro quatuor duodenis caseorum, emptis dicta die sabacti a Rotem Beul de Berna, ad rationem trium fl. sex gr. pro XII 14 fl.
- [31] Librauit pro 22 victiquinis parvorum piscium, emptis a Iohanne Hugonet, die mercuri decima dicti mensis, ad rationem sex gr. pro victiquino 11 fl.
- [32] Librauit pro quindecim bechetis et aliis piscibus, emptis ab Hudriseto Cache de Coudrefino dicta die mercuri /f. 320v/ 12 fl.
- [33] Librauit pro sex siris, emptis a Rotem Beul de Berna dicta die mercuri 3 fl.
- [34] Librauit pro centum grossis carphis, emptis a Anthonio Gilardi die veneris duodecima dicti mensis ianuari 23 fl. 4 gr.
- [35] Librauit pro duodecim bechetis et aliis piscibus, emptis a dicto Anthonio dicta die veneris8 fl.
- [36] Librauit pro sexaginta carphis, emptis a Petro Charretono die sabati tresdecima dicti mensis ianuarii, ad rationem viginti trium fl. 4 gr. pro centum 14 fl.
- [37] Librauit pro bechetis et aliis diversis piscibus, emptis a Petrenando Hudrin, Iohanne Vuychinand, Petro Pignolat et Francisco Verba 11 fl.
- [38] Librauit pro decemocto caseis, emptis dicta die sabati a Petro Fabri, ad rationem trium gr. sex den. pro quolibet 5 fl. 3 gr.
- [39] Librauit pro quinquaginta carphis, emptis a Petro Grossa die mercuri XVII presentis ianuarii, ad rationem 23 fl. 4 gr. pro centum 11 fl. 8 gr.
- [40] Librauit pro 24 XII pallatorum, emptis a Petro Ianini et Iohanne Pillet 2 fl. 3 gr.

[41] Librauit pro 700 allecum alborum, emptis, diversis vicibus et diebus, a dicto Henry Gace, ad rationem decem octo gr. octo den. per centum 10 fl. 10 gr. 8 den.
Summa coquine 565 fl. 2 gr. 8 den.

PALLAFRENERIA

[42] Librauit pro viginti sex modiis avene, emptis a Iacquetto de Iuenta, ad rationem decem gr. sex den. pro modio, ut per eius confessionem de recepta quam reddit 22 fl. 9 gr.

[43] Librauit pro sexaginta sex modiis avene, emptis a Claudio Pichon, Iohanne Follie et Iohanne de Aventica, ad rationem decem gr. sex den. pro modio 57 fl. 9 gr.

[44] Librauit pro quindecim modiis avene, emptis in foro die mercuri nona presentis mensis a diversis personis, manu curati Murati, ad rationem 11 gr. octo den. pro modio 14 fl. 7 gr.

[45] Librauit pro quinquaginta modiis avene, emptis ultra lacum apud Grant Conot et apud Staveiacum, manu Petri Brodar, ad rationem undecim gr. pro modio 45 fl. 10 gr.

[46] Librauit pro viginti duobus modiis avene, emptis a Petro Hudria et Iohanne Ramus, ad rationem undecim gr. octo den. pro modio 21 fl. 4 gr. 8 den.

[47] Librauit pro tresdecim modiis avene, emptis a domino Petro Maliferri ad rationem undecim gr. pro modio, ut per eius confessionem /f. 321r/ de recepta quam reddit 11 fl. 11 gr.

[48] Librauit pro novem modiis avene, emptis a Petrimando Grissi, ad rationem undecim gr. pro modio 8 fl. 3 gr.

[49] Librauit pro quindecim modiis avene, emptis a Ioanne Lauf, Petro Tissoti et Hudriseto Gilliandi, ad rationem undecim gr. octo den. pro modio 14 fl. 7 gr.

[50] Librauit pro duodecim modiis avene, emptis in foro die mercuri decima septima dicti mensis ianuarii, a diversis personis, manu domini Petri Maliferri, ad rationem undecim gr. octo den. pro modio 11 fl. 8 gr.

[51] Librauit pro 33 modis et duabus cupis avene, emptis a priore Sancti Sulpicii, vicario Paterniaci, de avena Sancti domini nostri pape et de qua avena idem thesaurarius solutionem eidem Sanctissimo domino nostri fecit ascendentem ad quantitatem subscriptam, ad rationem decem gr. pro quolibet modio, videlicet 27 fl. 7 gr. 8 den.

[52] Librauit pro salario Girardi Ruerat, Iohannis de Stabulo, Iohannis Pichy et Petri Nybloz, qui fecerunt septem viagia ad charreandum dicta 33 modia et 2 cupas avene a loco Paterniaci usque Muratum, ad octo gr. pro viagio 4 fl. 8 gr.
Summa Pallaffrenerie 241 fl. 4 den.

[53] Que predicta omnia supra intrata, videlicet panis, vinum, carnes, pisces, casei, siri et avena fuerunt expeditam per dictum exercitum Bernense in dicto loco Murati, a die mercurii in sero usque ad diem iovis 18 dicti mensis post potum inclusive, qui sunt quindecim dies integri. Sciendum est quod de predictis 400 equis superius in rotulo descriptis non fuerunt librati in

avena, nisi 320 equi cum alii 80 essent de bagagio et charretis fuerunt tamen librati ultra predictum numerum personarum et equorum de predictis supra intratis ambassiatores ligarum, videlicet Basiler Sallabri de Churie, de Lucherna, de Suich, de Urent, de Chur, de Clarut et de Undreval, in numero 38 equitum, diebus sequentibus veneris sero, martis sexdecima sero et mercuri decimaseptima dicti mensis ianuarii in prandio, et cum predictis prefatus nobilis Iohannes Championis et ego cum ipso in numero quinque equitum, a die iovis quarta dicti mensis usque ad diem mercuri decimam septimam eiusdem mensis inclusive.

- [54] Librauit magis qui dati fuerunt de precepto dicti/f. 321v/nobilis Iohannis Championis dicto Linely et dicto Symon de Berna, qui librarunt panem, vinum et avenam et magis moderate librarent 2 fl. Ren.
- [55] Librauit Bernardo Davenche pro expensis ipsius et certorum aliorum de Berna, qui preverunt ad faciendum logiamenta in Murato pro dictis Bernensis 2 fl. Ren.
- [56] Librauit pro salario cuiusdam nuncii de Berna missi dominium vicecamerarium a Berna cum suis licteris Muratum 12 gr.
- [57] Librauit pro 13 repassus certorum nobilium et dominorum de Berna factis cum prefato domino vicecamerario in hospicio Campane, ad quindecim den. fortes pro repassu 2 fl. 4 den. obl.
- [58] Librauit qui datus fuit de precepto dicti domini vicecamerari trompette domini comitis Novicastro 1 fl. Ren.
- [59] Librauit qui similiter datus fuit cuidam guide de Berna, que conduxit prefatum dominium vicecamerarium usque Muratum 1 fl. Ren.
- [60] Librauit pro cena dicte guide et eius equi facta in hospicio Aquille 3 gr.
- [61] Librauit pro salario trium nautarum, qui portauerunt unam licteram prefati domini vicecamerarii a Mureto ad domini comitem Novicastro 8 gr.
- [62] Librauit pro transeundo lacum Murati dicto domino vicecamerario et eius equis ac dicto nobili Iohanni Championis 12 gr.
- [63] Librauit pro expensis dicti nobilis Iohannis Championis, trium servitorum, quatuor equorum suorum et dicti Stephani ac eius equi septem dierum cum dimidio, factis eundo Bernam, stando que ibidem quatuor diebus, ad rationem septem gr. per diem pro equite, et tribus diebus cum dimidio, eundo et veniendo ad quinque gr. per diem pro equite 18 fl. 11 gr. 6 den.
- [64] Librauit pro salario unius nuncii, missi a Murato Paterniacum per Guillerum de Villaze 4 gr.
- [65] Librauit pro salario Francisci Campanat, missi a Mureto Lausannam cum licteris dicti nobilis Iohannis Championis 12 gr.
- [66] Librauit pro salario dicti Francisci Campanat, missi per dictum nobilem Iohannem Paterniacum ad dominum marescallum 4 gr.

- [67] Librauit pro salario Brodimondi, clerici Murati, qui scripsit certas copias trengarum cum Friburgensibus 6 gr.
- [68] Librauit pro expensis dicti Stephani et Georgi Chambra ac duorum equorum suorum, trium dierum cum dimidio quibus vacaverunt veniendo de Murato Lausannam pro peccuniis habendo, stando et reddeundo ad /f. 322r/ quinque gr. per diem pro equite 2 fl. 11 gr.
- [69] Librauit pro expensis Georgii Chambra et equi sui, missi Paterniacum ad Iohannem Veteris iuniorem pro habendo florenos Ren. pro ducatis 6 gr.
- [70] Librauit pro expensis nepotis castellani Murati et Georgi Chambra, factis eundo Paterniacum ad dominium marescallum et inde Yverdunum ad Anthonium de Plastro, locumtenentem thesaurarii guerrarum 12 gr.
- [71] Librauit pro uno bosseto vini continente septem chavalatas vini, empto Berne per nobilem Guillermmum de Villarze et dato per eundem in prima die anni pro insignis sociis venientibus Muratum, ad rationem duorum fl. unius gr. pro chavalata, ut per eius confessionem de recepta quam reddit 14 fl. 7 gr.
- [72] Librauit pro una veste rubri facta cum cruce alba per dictum nobilem Guillermi, fatuo Berne cum uno capucio et caligis ut per eius confessionem de recepta quam reddit 6 fl. 9 gr.
- [73] Librauit pro expensis dicti nobilis Iohannis Championis, trium servitorum, quatuor equorum suorum et dicti Stephani ac eius equi septem dierum, factis die secunda et tertia presentis mensis, eundo Muratum et a XVIII usque ad diem vicesimam secundam dicti mensis inclusive, stando in dicto loco Murati post recessum dictorum Bernenses pro mensurando dolia et satisfaciendo omnibus a quibus fuerant recepta victualia et reddeundo Lausannam, ad quinque gr. per diem pro equite, videlicet 14 fl. 7 gr.
- [74] Librauit pro perda seu cambio 800 ducatorum cambsorum cum floreni Ren., ad rationem quatuor ducatorum pro quinque fl. Ren., qui fl. Ren. fuerunt implicati in libratibus supriscriptis factis ad fl. pp. eo quod ducati predicti non potuerant implicati in dicto loco sine maiori perda. Et in quibus perduntur ad 22 gr. pro ducato et ad decem septem gr. tres den. pro fl. Ren. septem quarti, qui sunt in summa 28 fl. 8 gr. 6 den.
- Summa 95 fl. 1 gr. 4 den. ob. Et 6 fl. Ren.
- Summa omnium grossarum summarum supradictarum 2073 fl. 4 gr. 8 den. ob. et 126 fl. Ren.